



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
 Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
 E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	29
Votants par procuration	5
Absents	1
Total des votes	32

7.5

L'an deux mille vingt six, le vingt deux septembre, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 17 septembre 2026, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, M. Patrice AUVRAY, Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Dominique BURET, M. Frédéric GENEY, M. Patrick AUBE, M. Mikael CHEVREAU, Mme Fabienne DIAS, Mme Béatrice M'BARK, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, Mme Nathalie MANSOIS, Mme Carole MARTIN, Mme Florence MOUCHEL, M. Clément NIEL, Mme Sylvie RENARD, M. Jean -Pascal RUEL, Mme Zineb TEMAGOULT, M. Axel VAUQUELIN, Mme Annabelle ARSON, Mme Julie HINOUT, M. Olivier LEMERCIER, Mme Françoise OOSTERLINCK, M. Kévin MAUVIEUX, M. Édouard VALAUNEY, M. Thomas GRANDSIRE

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Laurette MONLON à Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Vanessa DUVAL à Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Kylian HÉBERT à M. Frédéric GENEY, M. Jean-Luc LEFRANÇOIS à M. Christophe CANTELOUP, Mme Sonia QUESNEY à M. Julien TIMON

ELUS ABSENTS :

M. Thierry BERNARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Brigitte DUTILLOY

N°DEL_0100_2026 Subventions aux associations- Attributions 2026-Complément

Conformément aux dispositions de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune peut attribuer des subventions aux associations dont les activités présentent un intérêt local et contribueront à l'animation de la vie communale.

Dans le cadre du budget primitif 2026, des crédits ont été inscrits afin de soutenir les associations œuvrant sur le territoire communal dans les domaines culturel, sportif, social, éducatif et de la vie locale.

Les associations sollicitant une subvention ont adressé leur dossier de demande à la Mairie, comportant notamment leurs statuts, le bilan moral et financier de l'exercice précédent, ainsi que leur programme d'activités pour l'année 2026.

Après examen des dossiers par la Commission transpartisane d'examen des subventions aux associations réunie le 2 septembre 2026, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution des subventions pour l'exercice 2026 selon le tableau ci-après.

Association	Secteur d'activité	Subvention 2025	Subvention 2026
Office Municipal des Sports	Sport	140 300€	70 150€ (50 % de la subvention)
DORCAS	Social et santé	200€	200€
Ligue des droits de L'Homme	Culture, éducation, citoyenneté		560€
Découvertes	Culture et loisirs	750€	202€
Société de photographie Risloise	Culture et loisirs	300€	300€
ANDA	Solidarité	500€	500€
PARENTS SOLO SOLA	Solidarité	600€	600€
Ecume des Arts	Culture	1300€	1000€
UCVN	Loisirs	5000€	9500€ en deux fois, un premier acompte de 5000€ puis un deuxième de 4500€ si le projet de Noël est confirmé
Aldemari Ponte France	Loisirs	150€	150€
Lorélei Bourdais (concours Miss Angel Beauté)	Loisirs		400€
Club Mouche NO KILL	Sport, loisirs	250€	250€
La Team Bouboule	Sport		300€
J.P Harmonie (Solde)	Culture, spectacles		1000€
Raid Amazone	Sport		200€
TOTAL			85 312€

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-7 ;

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi précipitée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

VU le budget primitif 2026 de la Commune, et notamment les crédits inscrits au chapitre 65, article 65748 ;

VU les dossiers de demande de subvention déposés par les associations ;

CONSIDÉRANT que ces associations exercent des activités d'intérêt local sur le territoire de la Commune ;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 ;

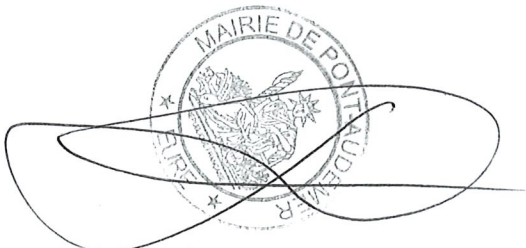
CONSIDÉRANT la réunion de la Commission transpartisane d'examen des subventions aux associations en date du 2 septembre 2026 ;

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

*Ne prenant pas part au vote :
Laurette MONLON, Nathalie MANSOIS
A l'unanimité,*

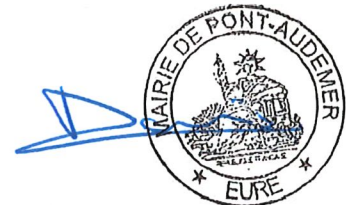
- **D'ATTRIBUER** aux associations les subventions de fonctionnement pour l'exercice 2026, telles que détaillées dans le tableau figurant dans l'exposé des motifs ci-dessus, pour un montant total de 85 312€
- **D'AUTORISER** le Maire ou son Représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance



Brigitte DUTILLOY

Pont-Audemer, le 22 septembre 2026
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Alexis DARMOIS

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le 28/09/2026



ID : 027-200077329-20260922-DEL_0100_2026-DE